



Réunion de gouvernement

Le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz DJERAD, a présidé, ce Mercredi 21 Avril 2021, une réunion du Gouvernement qui s'est déroulée par visioconférence.

Conformément à l'ordre du jour, les membres du Gouvernement ont examiné six (06) projets de Décrets exécutifs présentés par les Ministres des Finances, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ainsi que celui de l'Agriculture et du Développement Rural.

En outre, deux (02) communications ont été présentées par les Ministres en charge de l'Intérieur et de la Formation professionnelle.

1- Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le Ministre des Finances relatif au projet de Décret exécutif modifiant et complétant le Décret exécutif n°04-331 du 18/10/2004 portant réglementation des activités de fabrication, d'importation et de distribution de produits tabagiques.

Ce projet de texte intervient pour mettre en place l'autorité de régulation du marché du tabac et des produits tabagiques, en définissant sa composition et ses attributions, notamment celles afférentes à l'émission de l'avis conforme d'admission ou de rejet à l'égard des demandes d'agrément pour l'exercice des activités de fabrication de tabacs à fumer et/ou à priser et à mâcher ainsi que de retrait des agréments déjà délivrés.

En outre, ce texte vise à octroyer la priorité au capital national et au promoteur local, en lui permettant d'investir dans la fabrication des produits tabagiques de toutes natures, sans qu'il soit astreint à s'associer avec un partenaire étranger.

2- Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par la Ministre des Finances relatif au projet de Décret exécutif fixant les conditions et les modalités d'octroi des avantages fiscaux accordés aux entreprises du label « start-up » ou du label « incubateur ».

Ce projet de texte, qui intervient en application des dispositions des articles 86 et 87 de la Loi de Finances pour 2021, s'inscrit dans le cadre des mesures incitatives prises par le Gouvernement en faveur des Start-up et des incubateurs, en vue de leur assurer les meilleures conditions de développement de leurs activités.

3- Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique relatif à trois (03) projets de Décrets exécutifs portant réorganisation de (i) l'agence thématique de recherche en sciences de la santé (ii) l'agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agroalimentaires (iii) l'agence thématique de recherche en sciences technologie.

Le premier projet de Décret exécutif a pour objet la réorganisation de l'agence thématique de recherche en sciences de la santé, créée par le décret exécutif n°12-20 du 09/01/2012, située à Oran et le changement de sa dénomination en agence thématique de recherche en sciences de la santé et de la vie en lui conférant la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités de recherche scientifique et de développement technologique en sciences de la santé et de la vie.



Quant au second projet de Décret exécutif, il a pour objet la réorganisation de l'agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agroalimentaires, créée par le Décret exécutif n°12-95 du 01/03/2012, située à Constantine et le changement de sa dénomination en agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines en lui conférant la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités de recherche scientifique et de développement technologique en sciences sociales et humaines.

S'agissant du troisième projet de Décret exécutif, il vise la réorganisation de l'agence thématique de recherche en sciences et technologie, créée par le Décret exécutif n°12-19 du 09/01/2012, située à Alger et à lui appliquer un nouveau statut type thématique de recherche en sciences et technologies et lui conférer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités de recherche scientifique et de développement technologique relevant des sciences et technologies et la valorisation et leurs résultats.

4- Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural relatif au projet de Décret exécutif fixant le statut-type des instituts technologiques de formation agricole spécialisés.

Ce projet de texte intervient à l'effet de doter les instituts relevant du département ministériel de l'agriculture d'un statut-type pour leur permettre de répondre aux besoins du secteur en matière de formation, de perfectionnement, de vulgarisation, d'appui et de conseil.

5- Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire sur les recommandations issues de la Conférence nationale sur la prévention et la gestion des risques majeurs qui s'est déroulée les 27 et 28 Mars 2021, sous le thème « une approche participative et intégrée » et dont les travaux ont été sanctionnés par 140 recommandations.

6- Le Gouvernement a entendu une communication présentée par la Ministre de la Formation et de l'Enseignement Professionnels relative aux recommandations issues du séminaire tenu le 08 Avril 2021 sur le développement du mode de formation à travers l'apprentissage en tant qu'instrument efficace pour l'emploi des jeunes, lequel s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du secteur et de la nouvelle stratégie adoptée, notamment en ce qui concerne la prise en charges des besoins des institutions économiques en ressources humaines et faciliter l'insertion professionnelle des diplômés.

S'agissant de ces deux dernières communications, le Premier Ministre a indiqué que les recommandations issues de ces conférences doivent être traduites en mesures opérationnelles selon un calendrier préétabli qui fixe l'agencement de leur mise en œuvre de manière à optimiser leurs effets à court et à moyen terme et ce, en donnant la priorité à l'assise institutionnelle de ces recommandations.

A la fin de la réunion du Gouvernement, le Premier Ministre a rappelé les directives de Monsieur le Président de la République données lors du dernier Conseil des Ministres relatives à la nécessité de trouver les mécanismes adéquats pour à la prise en charge des enfants autistes. Il a à ce titre indiqué qu'un cadre de réflexion, de concertation et de coordination devra être mis en place afin de dégager une stratégie de prise en charge de cette catégorie d'enfants, tout en veillant à impliquer le mouvement associatif et les partenaires concernés.

Dans ce cadre, le Premier Ministre a demandé au Ministre de l'Education Nationale de présider un groupe de travail multisectoriel qui prendra en charge la mise en œuvre de cette instruction.



Par ailleurs, le Premier Ministre a demandé au Ministre de la Santé de veiller à résorber les retards constatés dans les livraisons des vaccins anti-COVID-19 déjà commandés et ce, conformément aux engagements contractuels des fournisseurs.

مصالح الوزير الأول